

CHRONIQUES FEMINISTES & HUMORISTIQUES

Règlement du concours AGITATIONS! 2018

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le présent concours est organisé par l'ASBL « Formation-Action-Militantisme » (ASBL d'éducation permanente des Femmes Prévoyantes Socialistes), dénommée « l'organisation », dont le siège social se situe 1-2 place St Jean - 1000 Bruxelles.

ARTICLE 2 – DATES DU CONCOURS

Le concours se déroule du 1er septembre 2018 au 15 novembre 2018 inclus.

ARTICLE 3 – OBJECTIF DU CONCOURS

Le concours de chroniques féministes et humoristiques vise à promouvoir la diffusion d'idées et d'avis sur des questions féministes, le tout sous forme de chronique journalistique. Les chroniques soumises doivent soit aborder le(s) féminisme(s) de manière globale, soit se focaliser sur un sujet plus précis, en lien avec les questions féministes.

ARTICLE 4 – CRITERES DE RECEVABILITE

La chronique doit faire maximum 3000 signes (espaces compris) et être rédigée en français.

Elle ne peut pas avoir été publiée en dehors de ce concours. Les participant.es doivent être autrice.eurs de la chronique soumise et ne peuvent violer la propriété intellectuelle, littéraire ou artistique d'une tierce personne.

Une seule participation par personne est acceptée.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne (amatrice ou professionnelle) âgée de 18 ans et plus. Les mineur.es peuvent participer avec accord écrit et signé d'un.e représentant.e légal.e. Les participant.es doivent résider en Belgique.

Les membres du jury et de leur famille ainsi que des membres du personnel FPS-FAM-CPF-FCPF ne peuvent participer.

La chronique doit être envoyée par email à l'adresse concoursfps@solidaris.be pour le 15 novembre 2018 à 23h59 au plus tard. L'email comprendra le nom et prénom du/de la participant.e, ainsi qu'un numéro de téléphone de contact.

ARTICLE 6 - JURY & CRITÈRES DE SELECTION

Les chroniques seront évaluées sur le fond et la forme (avec un accent sur la qualité et l'originalité) et sur l'adéquation du message avec les valeurs du mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes.

Un jury composé de professionnelles du monde littéraire et médiatique et de militantes féministes sélectionnera les trois meilleures chroniques.

ARTICLE 7 - PRIX

1 er prix : un bon de voyage VTF (valeur approximative : 350€)

2 ème prix : un bon culturel (valeur approximative : 200€)

3 ème prix : un bon d'achat à la librairie Papyrus (valeur approximative : 100€)

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 8 – ANNONCE DES RESULTATS & REMISE DES PRIX

Le nom des gagnant.es sera dévoilé publiquement lors de la journée Agitations ! à Namur ce 8 décembre 2018 lors de la remise des prix. Cette journée d'ateliers et de réflexion sur les féminismes est gratuite et ouverte à tou.te.s. En cas d'absence, les gagnant.es seront contacté.es par la suite pour la remise de leur prix.

ARTICLE 9 – MISE EN VALEUR DES CHRONIQUES

Les chroniques gagnantes seront lues par le jury et/ou par l'autrice.eur lors de la journée Agitations ! à Namur ce 8 décembre 2018 lors de la remise des prix. Les chroniques gagnantes ainsi que d'autres sélectionnées seront mises en avant dans un numéro de notre magazine Femmes Plurielles.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES DE L'ORGANISATION

L'organisation ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours (participation, prix, etc.) qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement ou la nature des prix et de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Les données personnelles des participant.es seront uniquement utilisées pour être contacté.e dans le cadre du concours et recevoir l'information de la prochaine édition du concours.

ARTICLE 11 - OBLIGATIONS DES PARTICIPANT.ES

Les participant.es consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs nom et chronique soient publié.es par l'organisation pour illustrer articles et événements.

L'organisation se réserve le droit d'annuler les candidatures ne correspondant pas aux valeurs défendues par le mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect rendra la participation invalide. Toute personne suspectée de fraude pourra être écartée du concours.

